



Heures relatives à l'anesthésie (horaire A1-A12) selon les définitions A-QUA_{CH}

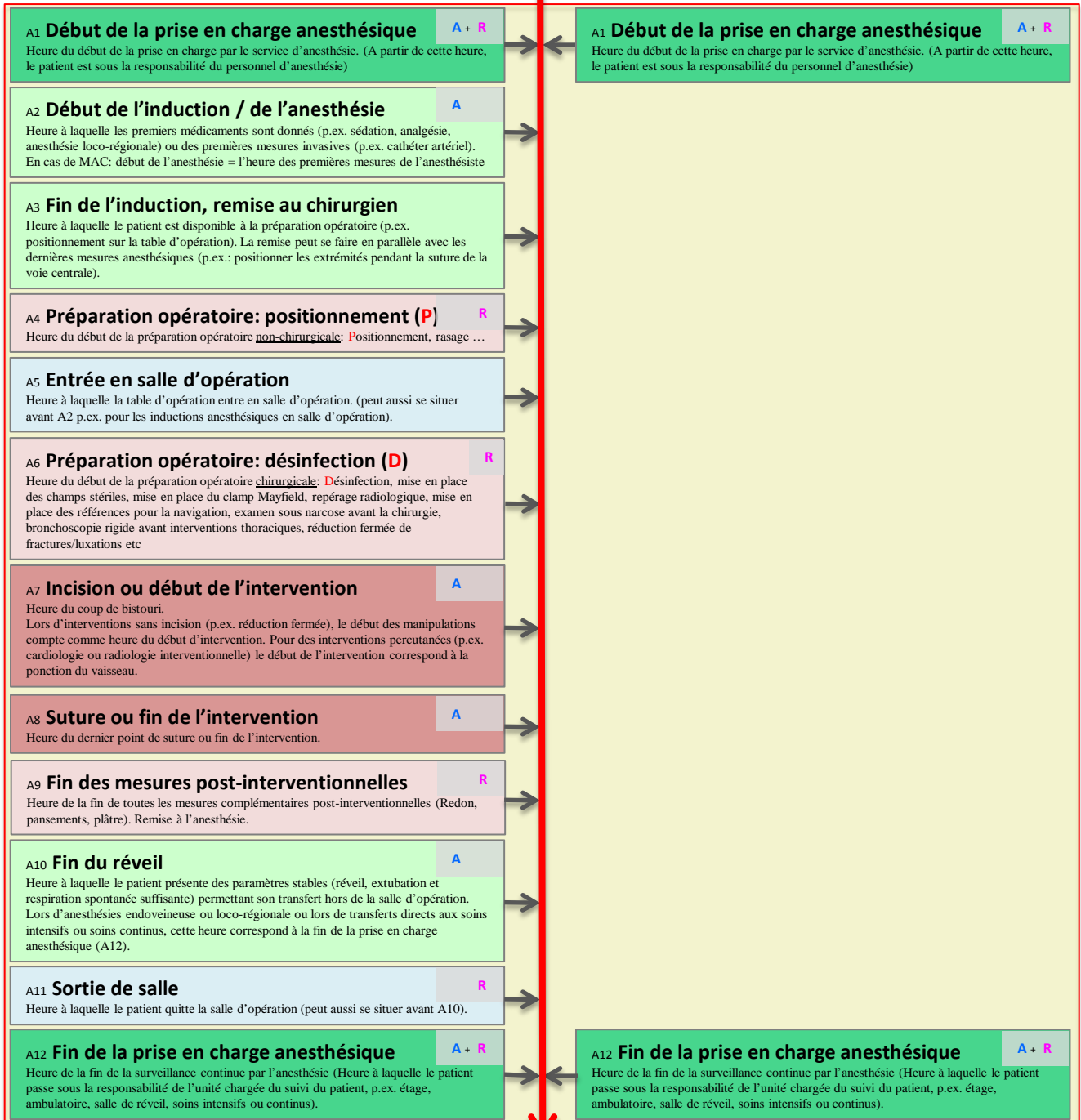


→ Anesthésies avec intervention

(Opérations, interventions, gestes diagnostiques...)

→ Anesthésies sans intervention

→ Services anesthésiques



A = obligatoire pour A-QUA

R = obligatoire pour REKOLE® (pour les détails voir REK® 14_006; entrée en vigueur le 01.01.18; obligatoire dès le 01.01.2019)

Recommandations de la SGAR/SSAR en ce qui concerne l'interprétation des horaires REKOLE:

- Temps de prise en charge anesthésique (Prestation anesthésique en salle d'opération; horaire A1-A12: début de la prise en charge anesthésique - fin de la prise en charge anesthésique)
- Temps d'occupation de la salle d'opération (horaire A4-A11: Préparation opératoire: positionnement (P) - Sortie de salle)
- Temps de la prestation chirurgicale, TPch (horaire A6-A9: Préparation opératoire: désinfection (D) - Fin des mesures post-interventionnelles)